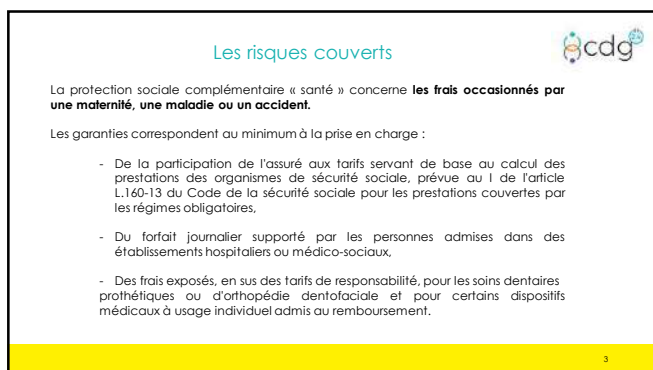
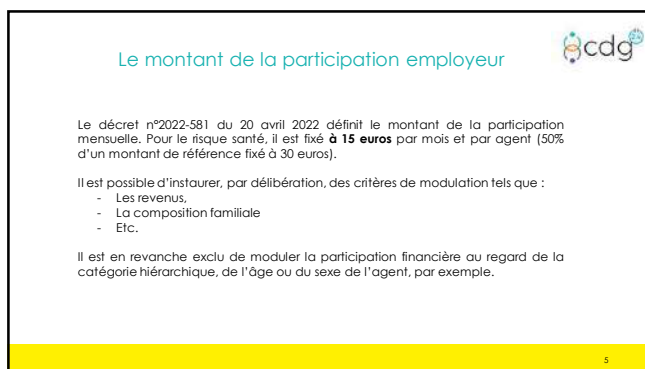
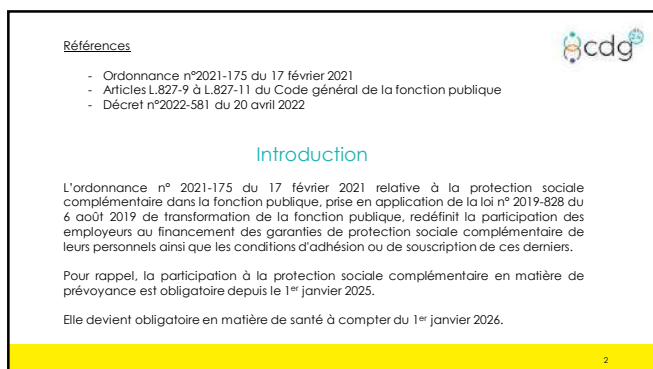
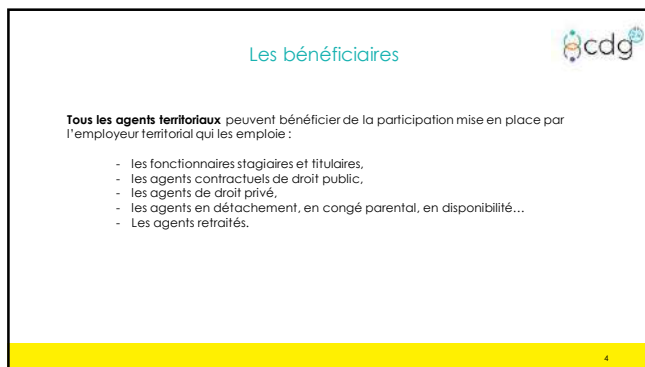


ANNEXES

- Révision de la Charte du Parc : Calendrier
- Complémentaire santé : diaporama de présentation
- Conventions de travaux Life Wild Bees
- Projet les Veilleurs du Bandiat

[illegible]



Quels agents peuvent adhérer ?

Agents de collectivité	Bénéficiaires
Titulaires & stagiaires CNRACL	Conjoint, partenaire de PACS, concubin (même domicile)
Agents IRCANTEC de droit public ou privé	Enfants de moins de 21 ans
Agents en détachement, en disponibilité	Enfants de moins de 25 ans avec justificatifs (étudiants, formation, chômage...)
Agents retraités	

Convention à adhésion facultative
01/01/2026 pour 6 ans

7

A titre d'exemple, avec participation par la collectivité

Un agent de 45 ans, qui adhère au contrat avec sa conjointe de 42 ans et ses 2 enfants.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
143,26 €	184,08 €	258,82 €
- 50 €	- 50 €	- 50 €
93,26 €	134,08 €	208,82 €

Agent de 55 ans, qui adhère au contrat avec sa conjointe de 62 ans

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
146,04 €	193,42 €	263,94 €
- 50 €	- 50 €	- 50 €
96,04 €	143,42 €	213,94 €

Un agent de 45 ans, qui adhère au contrat avec sa conjointe de 42 ans et ses 3 enfants.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
143,26 €	184,08 €	258,82 €
- 30 €	- 30 €	- 30 €
113,26 €	154,08 €	228,82 €

Agent de 55 ans, qui adhère au contrat avec sa conjointe de 62 ans

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
146,04 €	193,42 €	263,94 €
- 30 €	- 30 €	- 30 €
116,04 €	163,42 €	233,94 €

10

Rappel des fondamentaux

Face à une dépense de santé, qui la prend en charge ?

VOTRE DEPENSE DE SANTÉ TOTALE			
Tarif de responsabilité de la Sécurité sociale	Ticket modérateur = Part mutuelle	Dépassements d'honoraires	Franchise
100% de la base de remboursement Sécurité sociale		En fonction du contrat	À charge du patient, c'est une participation forfaitaire déduite du remboursement de la sécurité sociale.

C'est le tarif de référence fixé par l'Assurance Maladie pour chaque acte médical. C'est sur cette base que la Sécurité sociale calcule son remboursement.

Exemple : consultation généraliste : BR = 30€

70% sécurité sociale soit 21€ ▲ déduction franchise soit 19€

30% mutuelle soit 9€

Si la mutuelle indique un % > 100 % : elle prend en charge une partie des dépassements d'honoraires. Plus ce pourcentage est élevé, mieux vous êtes couverts en cas de dépassements d'honoraires.

Ex : 2 € à chaque consultation, 1 € par boîte de médicaments, maximum 50 €/an et limité à 8 €/jour

8

Les cotisations

Les cotisations évoluent de 3 % en 2027 et 2028, hors évolutions réglementaires, législatives ou fiscales

A compter du 1er janvier 2029, les cotisations peuvent être révisées au 1er janvier en fonction de l'évolution des éléments suivants : Aggravation de la sinistralité, Variation du nombre d'agents adhérents, Evolutions démographiques, modification de la réglementation

Périodes	Ratio P/C net de frais (Prestations sur cotisations HT)	Taux de majoration Dans la limite de :
Année 1 2026	/	0%
Année 2 2027	/	3%
Année 3 2028	/	3%
Années 4 et suivantes	P/C < 100%	0%
	P/C < 110%	5%
	P/C < 120%	8%
	P/C < 130%	10%
	P/C > 130%	10%

Le P/C s'apprécie sur la base du compte de résultat cumulé depuis la date d'effet du contrat

11

Les cotisations mensuelles 2026

Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant (gratuité à compter du 3 ^{ème})	21,78 €	27,97 €	39,34 €
Adulte actif de moins de 30 ans inclus	32,96 €	42,38 €	59,58 €
Adulte actif de 31 à 40 ans inclus	39,27 €	50,47 €	70,97 €
Adulte actif de 41 à 50 ans inclus	49,85 €	64,07 €	90,07 €
Adulte actif de 51 à 60 ans inclus	61,79 €	79,42 €	111,67 €
Adulte actif de plus de 61 ans inclus	84,25 €	114 €	152,27 €
Retraité	91,97 €	118,18 €	166,15 €

Les cotisations sont prélevées sur votre salaire

Les bénéficiaires adhèrent au même niveau de garantie que l'assuré principal sans participation financière de l'employeur.

La moyenne d'âge des agents de la collectivité en 2025 est de 49 ans.

9

En conclusion

Pour la collectivité	Pour les agents
- Dispositif piloté et accompagné par le CDG - Mutualisation départementale - Participation financière de chaque collectivité - Renforcement de l'accès aux soins de vos agents - Renforcement de l'attractivité et du service rendu aux usagers - Webinaire et accompagnement sur l'extranet RH	- Choix entre 3 niveaux de garanties selon leurs besoins et ceux de leur famille - Aucun questionnaire de santé ni condition d'âge - Tarifs négociés sur 6 ans - Tiers payant généralisé - Réseaux de professionnels de santé

12



**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX
DANS LE CADRE DU PROGRAMME LIFE WILD BEES - LIFE19 NAT/FR/000975**

" Lande de Puy chabrol, Bussière Galant "

Entre

Le bénéficiaire coordinateur

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord Limousin, nommé ci-après **le Parc**
Situé au 555 Route de l'ancienne filature 24450 La Coquille
Représenté par Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Présidente,

d'une part
et

Le Propriétaire

La Commune de Bussière Galant, nommée ci-après **le Propriétaire**
Située au 2 place Charles De Gaulle, 87230 Bussière Galant
Représentée par Emmanuel DEXET, Maire de Bussière Galant

et

Le Gestionnaire

Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, nommée ci-après **le Gestionnaire**
Situé au 6, ruelle du Theil 87510 Saint-Gence
Représenté par Mr Jean-Michel CLÉMENT, Président,

d'autre part,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 333-1 et R. 333-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ;

Vu la Charte du Parc ;

Vu le Programme Life Projet européen LIFE19 NAT/FR/0000975 Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine, implémentation dans les politiques sectorielles ;

Vu le Bail emphytéotique signé entre la commune de Bussière-Galant et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, le 28 mai 2025 pour la gestion de la lande de Puy Chabrol ;

PREAMBULE

Les cinq parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine ont lancé en septembre 2021 le projet LIFE « Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine, intégration dans les politiques sectorielles ». Un des axes du projet porte sur la recréation d'un maillage dense d'habitats favorables. Des travaux de génie écologique sont envisagés et permettront de restaurer des habitats favorables aux abeilles sauvages et leur connectivité. Dans ce cadre, les habitats de landes

humides sélectionnés pour bénéficier de travaux de restauration, font l'objet d'une gestion par le CEN Nouvelle-Aquitaine :

- Pour le site "Lande des tuileries de Forgeas, Saint-Bazile" : le CEN Nouvelle-Aquitaine intervient sur le site depuis 1999 via différentes acquisitions de 1999 à 2007.
- Pour le site "Lande de Chenevières, Pageas" : Le CEN Nouvelle-Aquitaine est gestionnaire du site grâce à la signature d'un bail emphytéotique de 18 ans (2008-2026) avec la commune de Pageas.
- Pour le site "Lande de la Judie, Champsac" : le CEN Nouvelle-Aquitaine est gestionnaire du site grâce à la signature avec le propriétaire d'une convention de gestion de 10 ans (2007-2017) renouvelable par tacite reconduction.
- Pour le site « Lande de Puy chabrol, Bussière Galant » : Un bail emphytéotique de 99 ans vient d'être signé le 28/05/2025 avec le CEN NA. De plus, 2 commodats ont été signés avec les 2 exploitants agricoles utilisant les prairies (FOOT Aaron et Devaud Joël).
- Pour le site « Lande de Massaloux, Gorre » : Un bail emphytéotique (2010-2029) est en cours avec le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Cette convention est conclue dans le cadre du projet LIFE Wild Bees et est établie en application de l'action A1 « Études et autorisation administratives préalables aux actions de terrains » pour la mise en œuvre des actions suivantes :

C1 « Restauration de foyers de populations importants sur des sites à haute valeur écologique, engagés dans une gestion conservatoire »

C2 « Restauration/recréation de corridors écologiques favorables aux abeilles sauvages »

D2 « Évaluation de la restauration des fonctions écosystémiques »

E2 « Sensibiliser et former les acteurs clés des territoires »

Article I. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles le Parc est autorisé, sous le régime de délégation de maîtrise d'ouvrage, à réaliser des travaux de génie écologique sur les surfaces définies à l'article 2 ci-dessous.

Article II. BIENS CONCERNÉS

Les biens concernés par la présente convention sont les suivants (cf. annexe 1 et 2) :

Intitulé des sites	N° Section	N° Parcelle	Commune	Nature réelle des Parcelles	Superficie en ha	Type de maîtrise par le CEN NA	Plans de gestion
Lande de Puy Chabrol	YN	73	BUSSIERE GALANT	Lande humide	8,9070	Bail emphytéotique (2025-2124)	PDG RNR 2025-2032

Article III. ENGAGEMENTS DU PARC

Définition des opérations :

Le Parc, assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, pour la réalisation des tâches suivantes :

- Définition des travaux de restauration écologique en concertation avec le Gestionnaire
- Recherche et recrutement des prestataires de services
- Planification, réalisation et suivi des travaux de génie écologique
- Suivi opérationnel du chantier en concertation avec le Gestionnaire.

Les opérations de travaux de génie écologique pouvant être réalisées sont listées en annexe 3.

Réalisation des opérations :

Les travaux de génie écologique sont confiés à des opérateurs extérieurs choisis par le Parc dans le respect d'un cahier des charges spécifique à chaque type d'intervention, appuyé de documents cartographiques indiquant les zones prévisionnelles et la nature des travaux identifiés (cf. annexe 4). La programmation des travaux est prévue pour l'année 2025/2026 (avec, si l'avenant au programme life est validé, un deuxième passage en 2026/2027). Le Parc informe le ou les prestataires extérieurs de la réglementation en vigueur concernant le bien cité à l'article 2. Le Parc informe le cocontractant de l'état d'avancement des travaux. À la suite des travaux de restauration de l'habitat « Lande humide », des opérations de gestion pourront être nécessaires afin de maîtriser la reprise de végétation. Le Parc proposera alors des préconisations de gestion au gestionnaire afin de maintenir le bon état de conservation de l'habitat considéré.

Article IV. ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire autorise le Parc à réaliser les opérations définies à l'article 3A.

Le Propriétaire informe le Parc de toute modification de la maîtrise foncière et/ou d'usage en lien avec le site concerné à l'article 2.

En cas de cession de la parcelle, la présente convention reste opposable au nouvel acquéreur et/ou au nouvel exploitant pendant la durée restant à courir.

Le Propriétaire s'engage à veiller à ce que les préconisations de gestion définies par le Parc soient poursuivies, notamment via le Gestionnaire ou tout autre usager du site, après la fin du projet Life.

Article IV bis. CESSION OU MUTATION DES BIENS CONCERNÉS

En cas de cession, donation, ou tout autre transfert de propriété ou de jouissance des parcelles désignées à l'article 2, le Propriétaire s'engage à :

- informer le Parc et le Gestionnaire de ce changement au minimum un (1) mois avant la date effective du transfert ;
- intégrer dans tout acte juridique de transfert une clause de reprise des engagements issus de la présente convention, la rendant opposable au nouvel acquéreur ou utilisateur.

À défaut, le Propriétaire initial pourra être tenu responsable du non-respect des obligations contractuelles jusqu'à l'expiration de la convention.

Article V. ENGAGEMENT DU GESTIONNAIRE

Le Gestionnaire autorise le Parc à procéder aux opérations définies à l'article 3A.

Dans la mesure du possible, le Gestionnaire accompagne le Parc dans la planification, la réalisation et le suivi des travaux définis à l'article 3A. Le Gestionnaire se tient de renseigner le Parc sur les spécificités techniques et foncières liés aux biens mentionnés à l'article 2.

Le Gestionnaire tient informé le Parc de toute modification liée à la maîtrise d'usage du site concerné dans l'article 2.

Le Gestionnaire assure l'entretien des biens précités à l'article 2. dans le cadre de ses crédits dédiés à la gestion des sites naturels dont il a la charge, et ce, en coordination avec le Parc.

Le Gestionnaire s'engage, dans la mesure du possible, à appliquer les préconisations de gestion favorables aux abeilles sauvages dans les plans de gestion des biens considérés.

Article VI. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATION

Les actions conduites faisant appel à des fonds publics nécessitent la mise en place d'une signalétique d'information du public. La réglementation en vigueur impose la mise en place d'un panneau de signalisation temporaire de travaux sur les biens concernés à l'article 2.

Dans le cadre d'opérations de génie écologique, les signataires seront autorisés à faire intervenir des entreprises extérieures sur les biens concernés par l'article 2 sous leur responsabilité.

Dans leur volonté commune de mener à bien l'action concernée par la présente convention, les différents partenaires s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention.

Article VII. SUIVI ET ÉVALUATION

Le Gestionnaire et le Parc procéderont ensemble à un bilan de l'exécution de la convention. Cette évaluation partagée fera l'objet d'un rapport technique et financier annuel comportant notamment un état d'avancement des opérations prévues dans le projet LIFE Wild Bees.

Une visite sur place est organisée à la suite de laquelle un procès-verbal de réception sans réserve des travaux réalisés est dressé, valant quitus pour le Parc et transférant la propriété des travaux à cette date.

En cas de désaccord les parties s'en remettent à un tiers compétent en la matière choisi d'un commun accord. Si le désaccord subsiste, les parties feront application des clauses prévues à l'article 11 ci-après.

Article VIII. RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Dommages

Le Parc, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, est responsable des dommages causés directement par la mise en œuvre des travaux de génie écologique mentionnés dans la présente convention, dans la limite de ses missions telles que définies à l'article 3.

La responsabilité du Parc ne saurait être engagée :

- en cas de force majeure ou d'événements extérieurs imprévisibles et irrésistibles (événements climatiques exceptionnels, incendie, vandalisme, etc.) ;
 - pour les dommages causés par les entreprises prestataires intervenant dans le cadre des travaux, lesquelles demeurent seules responsables de leurs actes, négligences ou manquements ;
- en cas de dommage imputable au Propriétaire ou au Gestionnaire, notamment en lien avec un usage non conforme ou une absence de coopération telle que prévue aux articles 4 et 5 ;
- pour tout usage du site postérieur à la réception des travaux non conforme aux préconisations de gestion.

Assurances

Le Parc a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile » qui garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le Parc en raison même de son existence, des activités qui sont légalement les siennes, des attributions qui lui sont dévolues et des responsabilités mises à sa charge par les textes en vigueur.

L'attestation d'assurance en cours de validité pourra être fournie au Propriétaire ou au Gestionnaire sur simple demande.

Article IX. DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature, pour une durée de cinq (5) ans. Elle pourra être prolongée par voie d'avenant écrit et signé entre les parties, dans un délai minimum de six (6) mois avant son terme. À défaut de renouvellement exprès, la convention prendra fin automatiquement à l'échéance initialement prévue.

Article X. MODALITÉS FINANCIÈRES

La mise à disposition des biens concernés par l'article 2 de la présente convention est consentie au Parc à titre gracieux par le Propriétaire.

Le Parc se chargera de la recherche et de l'obtention des financements correspondants, il prendra en charge le budget global des travaux.

Article XI. LITIGES, MODIFICATIONS ET RÉSILIATION

Modifications

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit, signé par l'ensemble des parties, et annexé au présent document. Ces modifications peuvent concerner les conditions techniques, administratives ou financières, à la demande motivée de l'une des parties.

Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties, en cas de manquement grave ou répété d'une autre partie à ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de trente (30) jours.

La résiliation prendra effet par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sauf dispositions contraires prévues par un avenant.

Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en se réunissant dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par l'une d'elles.

À défaut d'accord amiable dans ce délai, les juridictions administratives compétentes du ressort territorial du siège du Parc seront seules compétentes pour connaître du litige.

Article XII. IMPÔTS ET FRAIS

Le Parc supportera tous les frais inhérents à la présente autorisation. En accord entre les parties, les impôts fonciers, auxquels sont ou pourraient être assujettis les biens faisant l'objet de la présente autorisation, continueront à être supportés par le Propriétaire.

Article XIII. ANNEXES À LA CONVENTION

- Annexe 1 : Localisation parcellaire
- Annexe 2 : Plan topographique
- Annexe 3 : Liste indicative des travaux de génie écologique
- Annexe 4 : Schéma prévisionnel des travaux

Fait à, le,

En 3 exemplaires originaux signés :

Pour le Parc

La Présidente

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Pour le Propriétaire

Le Maire

Emmanuel DEXET

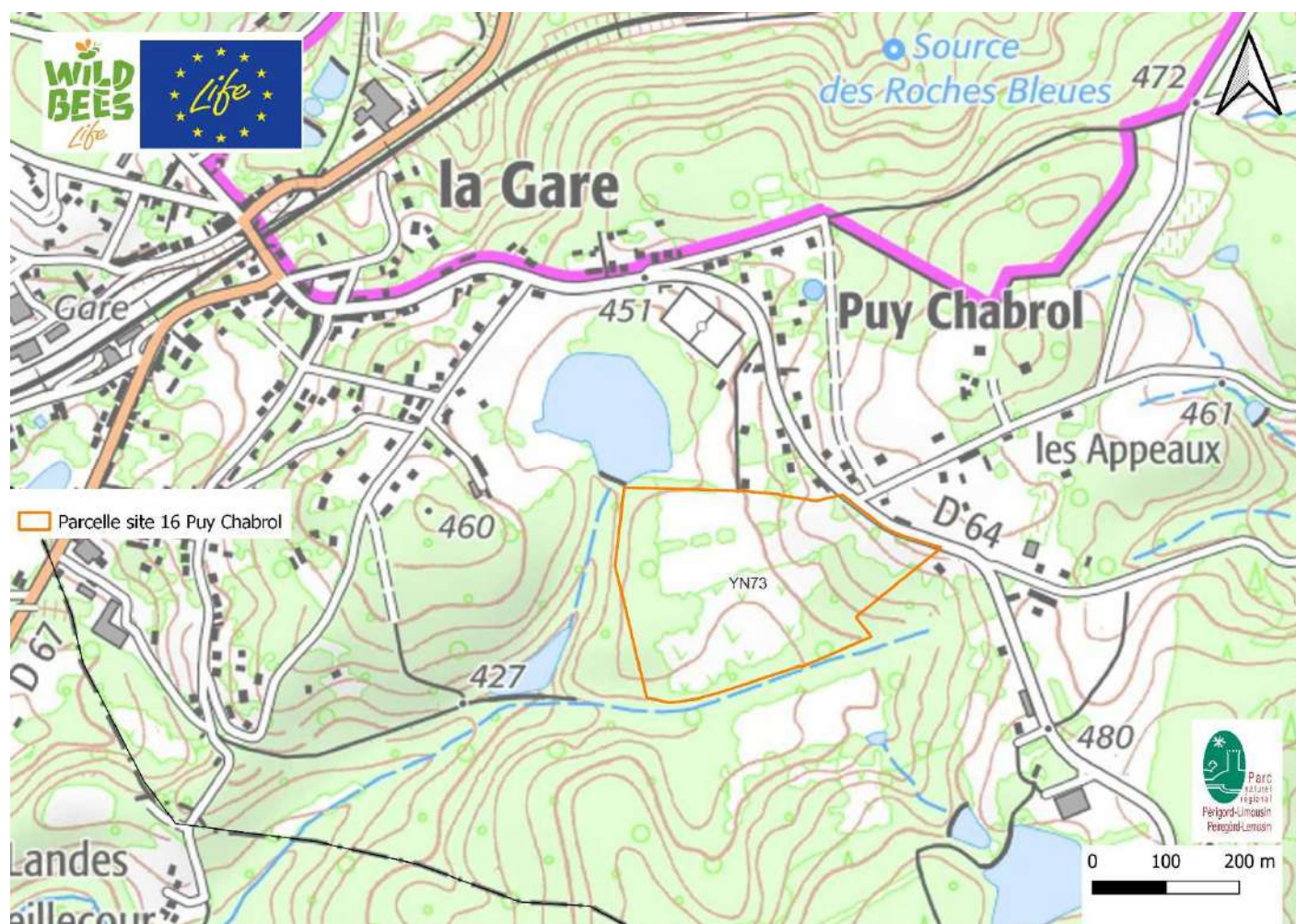
Pour le Gestionnaire

Le Président

Jean-Michel CLÉMENT

Annexe 1 – Localisations parcellaires

« Lande de Puy Chabrol »



Annexe 2 – Plans topographiques

« Lande de Puy Chabrol »



Annexe 3 – Liste indicative des travaux de génie écologique

Liste des travaux de génie écologique (2/5)

Maintien de milieux fleuris

Fauche (ou broyage) avec exportation de la matière	
Objectifs de l'action	Entretien des milieux ouverts. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique
Prescriptions techniques	- Fauche ou broyage manuelle ou mécanique - Le fauchage d'automne sera privilégié → hauteur de coupe réglé au plus bas (environs 10cm) - Le fauchage de printemps favorisera les dicotylédones → hauteur adaptée au fauchage des graminées (environ 10cm sauf si certaines dicotylédones dépassent cette hauteur) - Le fauchage d'été peut avoir un effet bénéfique sur la richesse spécifique → il favorisera l'implantation de nouvelles espèces - Défeutrage (enlèvement de biomasse) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge Opération pouvant être précédées des opérations préalables suivantes : - Débroussaillage et bûcheronnage légers - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Arrasage des touradons
Périodicité (sur 5 ans)	Action récurrente (Au-delà de 1 passage sur programmation LIFE)
Période de mise en œuvre	Du 15 juin au 15 octobre (période sèche en zone humide)

Liste des travaux de génie écologique (3/5)

Création de surface de sol nu (1/2)

Décapage – étrépage	
Objectifs de l'action	Maintien, restauration, voir création de milieux pauvres en nutriments, tels que des pelouses ou des landes, dits oligotrophes Cette action favorise les cortèges d'abeilles sauvages, inféodées à certaines espèces végétales spécifiques de ces milieux pauvres.
Prescriptions techniques	- Décapage ou étrépage manuel ou mécanique des premiers horizons du sol, horizon les plus riches en matière organique - Frais de mise en décharge - Privilégier l'agrandissement de zones déjà utilisées par des bourgades d'abeilles terricoles avant d'en créer de nouvelle. - Actions à réaliser sur des zones bien exposées et secs. - Si affleurement rocheux découvert → Laisser tel quel pour qu'une végétation herbacée adaptée à ce type de milieu pauvre se développe. En considérant une surface de 50 m², une zone de sol nu d'une dimension avoisinant 15% de cette surface serait suffisante, soit une surface totale de 7m. Cette opération peut être conduite avec ou sans exportation de la matière décapée. Sans exportation, Il est recommandé de mettre en andains la matière décaissée et de créer des talus exposés au soleil (abeilles terricoles) → préférentiellement des monticules de 50cm à 1m de hauteur Maintien des zones mises à nu par : - Le recouvrement par un substrat plus pauvre issu des horizons plus profonds du sol (aplat) + élimination des jeunes pousses → Ralentissement fort du développement de la couverture herbacée ; - La favorisation du développement d'une végétation herbacée laissant entre les plants des espaces de sol nu ; - Le semis de graine de plantes hémiparasites des graminées peut permettre de libérer des zones de sols nus cachés en favorisant les dicotylédones. Opération pouvant être précédée : - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Opération pouvant être réalisé par tranches.
Périodicité (sur 5 ans)	Action ponctuelle (1 passage sur programmation LIFE)
Période de mise en œuvre	Automne et hiver

Annexe 4 – Schéma prévisionnel des travaux

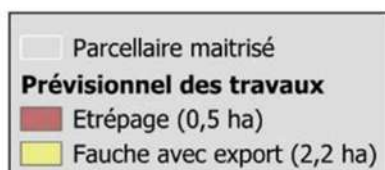
« Lande de Puy Chabrol »



Lande de Puy Chabrol, Bussière-Galant, 87 Prévisionnel des travaux - année 2025

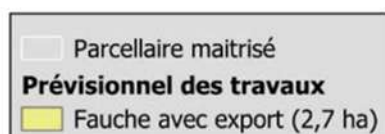


Sources : BD Ortho 2024, Foncier CEN Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine, 2025





Sources : BD Ortho 2024, Foncier CEN Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine, 2025





**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX
DANS LE CADRE DU PROGRAMME LIFE WILD BEES - LIFE19 NAT/FR/000975**

"Lande de Massaloux, Gorre "

Entre

Le bénéficiaire coordinateur

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord Limousin, nommé ci-après **le Parc**
Situé au 555 Route de l'ancienne filature 24450 La Coquille
Représenté par Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Présidente,

d'une part
et

Le Propriétaire

La Commune de Gorre, nommée ci-après **le Propriétaire**
Située 1 rue Jules Ferry, 87310 GORRE
Représentée par Patrice CHAUVEL, Maire de Gorre

et

Le Gestionnaire

Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, nommée ci-après **le Gestionnaire**
Situé au 6, ruelle du Theil 87510 Saint-Gence
Représenté par Mr Jean-Michel CLÉMENT, Président,

d'autre part,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 333-1 et R. 333-1 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ;
Vu la Charte du Parc ;
Vu le Programme Life Projet européen LIFE19 NAT/FR/0000975 Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine, implémentation dans les politiques sectorielles ;

PREAMBULE

Les cinq parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine ont lancé en septembre 2021 le projet LIFE « Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine, intégration dans les politiques sectorielles ». Un des axes du projet porte sur la récréation d'un maillage dense d'habitats favorables. Des travaux de génie écologique sont envisagés et permettront de restaurer des habitats favorables aux abeilles sauvages et leur connectivité. Dans ce cadre, les habitats de landes humides sélectionnés pour bénéficier de travaux de restauration, font l'objet d'une gestion par le CEN Nouvelle-Aquitaine :

- Pour le site "Lande des tuileries de Forgeas, Saint-Bazile" : le CEN Nouvelle-Aquitaine intervient sur le site depuis 1999 via différentes acquisitions de 1999 à 2007.
- Pour le site "Lande de Chenevières, Pageas" : Le CEN Nouvelle-Aquitaine est gestionnaire du site grâce à la signature d'un bail emphytéotique de 18 ans (2008-2026) avec la commune de Pageas.
- Pour le site "Lande de la Judie, Champsac" : le CEN Nouvelle-Aquitaine est gestionnaire du site grâce à la signature avec le propriétaire d'une convention de gestion de 10 ans (2007-2017) renouvelable par tacite reconduction.
- Pour le site « Lande de Puy chabrol, Bussière Galant » : Un bail emphytéotique de 99 ans vient d'être signé le 28/05/2025 avec le CEN NA. De plus, 2 commodats ont été signés avec les 2 exploitants agricoles utilisant les prairies (FOOT Aaron et Devaud Joël).
- Pour le site « Lande de Massaloux, Gorre » : Un bail emphytéotique (2010-2029) est en cours avec le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Cette convention est conclue dans le cadre du projet LIFE Wild Bees et est établie en application de l'action A1 « Études et autorisation administratives préalables aux actions de terrains » pour la mise en œuvre des actions suivantes :

C1 « Restauration de foyers de populations importants sur des sites à haute valeur écologique, engagés dans une gestion conservatoire »

C2 « Restauration/recréation de corridors écologiques favorables aux abeilles sauvages »

D2 « Évaluation de la restauration des fonctions écosystémiques »

E2 « Sensibiliser et former les acteurs clés des territoires »

Article I. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles le Parc est autorisé, sous le régime de délégation de maîtrise d'ouvrage, à réaliser des travaux de génie écologique sur les surfaces définies à l'article 2 ci-dessous.

Article II. BIENS CONCERNÉS

Les biens concernés par la présente convention sont les suivants (cf. annexe 1 et 2) :

Intitulé des sites	N° Section	N° Parcelle	Commune	Nature réelle des Parcelles	Superficie en ha	Type de maîtrise par le CEN NA	Plans de gestion
Lande de Massaloux	D	1	Gorre	Lande humide	0,7620	Bail emphytéotique (2010-2029)	PDG RNR 2025-2032
	D	3			3,6660		
	D	4			0,4390		

Article III. ENGAGEMENTS DU PARC

Définition des opérations :

Le Parc, assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, pour la réalisation des tâches suivantes :

- Définition des travaux de restauration écologique en concertation avec le Gestionnaire
- Recherche et recrutement des prestataires de services
- Planification, réalisation et suivi des travaux de génie écologique
- Suivi opérationnel du chantier en concertation avec le Gestionnaire.

Les opérations de travaux de génie écologique pouvant être réalisées sont listées en annexe 3.

Réalisation des opérations :

Les travaux de génie écologique sont confiés à des opérateurs extérieurs choisis par le Parc dans le respect d'un cahier des charges spécifique à chaque type d'intervention, appuyé de documents cartographiques indiquant les zones prévisionnelles et la nature des travaux identifiés (cf. annexe 4). La programmation des travaux est prévue pour l'année 2025/2026 (avec, si l'avenant au programme life est validé, un deuxième passage en 2026/2027). Le Parc informe le ou les prestataires extérieurs de la réglementation en vigueur concernant le bien cité à l'article 2. Le Parc informe le cocontractant de l'état d'avancement des travaux. À la suite des travaux de restauration de l'habitat « Lande humide », des opérations de gestion pourront être nécessaires afin de maîtriser la reprise de végétation. Le Parc proposera alors des préconisations de gestion au gestionnaire afin de maintenir le bon état de conservation de l'habitat considéré.

Article IV. ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire autorise le Parc à réaliser les opérations définies à l'article 3A.

Le Propriétaire informe le Parc de toute modification de la maîtrise foncière et/ou d'usage en lien avec le site concerné à l'article 2.

En cas de cession de la parcelle, la présente convention reste opposable au nouvel acquéreur et/ou au nouvel exploitant pendant la durée restant à courir.

Le Propriétaire s'engage à veiller à ce que les préconisations de gestion définies par le Parc soient poursuivies, notamment via le Gestionnaire ou tout autre usager du site, après la fin du projet Life.

Article IV bis. CESSION OU MUTATION DES BIENS CONCERNÉS

En cas de cession, donation, ou tout autre transfert de propriété ou de jouissance des parcelles désignées à l'article 2, le Propriétaire s'engage à :

- informer le Parc et le Gestionnaire de ce changement au minimum un (1) mois avant la date effective du transfert ;
- intégrer dans tout acte juridique de transfert une clause de reprise des engagements issus de la présente convention, la rendant opposable au nouvel acquéreur ou utilisateur.

À défaut, le Propriétaire initial pourra être tenu responsable du non-respect des obligations contractuelles jusqu'à l'expiration de la convention.

Article V. ENGAGEMENT DU GESTIONNAIRE

Le Gestionnaire autorise le Parc à procéder aux opérations définies à l'article 3A.

Dans la mesure du possible, le Gestionnaire accompagne le Parc dans la planification, la réalisation et le suivi des travaux définis à l'article 3A. Le Gestionnaire se tient de renseigner le Parc sur les spécificités techniques et foncières liés aux biens mentionnés à l'article 2.

Le Gestionnaire tient informé le Parc de toute modification liée à la maîtrise d'usage du site concerné dans l'article 2.

Le Gestionnaire assure l'entretien des biens précités à l'article 2. dans le cadre de ses crédits dédiés à la gestion des sites naturels dont il a la charge, et ce, en coordination avec le Parc.

Le Gestionnaire s'engage, dans la mesure du possible, à appliquer les préconisations de gestion favorables aux abeilles sauvages dans les plans de gestion des biens considérés.

Article VI. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATION

Les actions conduites faisant appel à des fonds publics nécessitent la mise en place d'une signalétique d'information du public. La réglementation en vigueur impose la mise en place d'un panneau de signalisation temporaire de travaux sur les biens concernés à l'article 2.

Dans le cadre d'opérations de génie écologique, les signataires seront autorisés à faire intervenir des entreprises extérieures sur les biens concernés par l'article 2 sous leur responsabilité.

Dans leur volonté commune de mener à bien l'action concernée par la présente convention, les différents partenaires s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention.

Article VII. SUIVI ET ÉVALUATION

Le Gestionnaire et le Parc procéderont ensemble à un bilan de l'exécution de la convention. Cette évaluation partagée fera l'objet d'un rapport technique et financier annuel comportant notamment un état d'avancement des opérations prévues dans le projet LIFE Wild Bees.

Une visite sur place est organisée à la suite de laquelle un procès-verbal de réception sans réserve des travaux réalisés est dressé, valant quitus pour le Parc et transférant la propriété des travaux à cette date.

En cas de désaccord les parties s'en remettent à un tiers compétent en la matière choisi d'un commun accord. Si le désaccord subsiste, les parties feront application des clauses prévues à l'article 11 ci-après.

Article VIII. RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Dommages

Le Parc, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, est responsable des dommages causés directement par la mise en œuvre des travaux de génie écologique mentionnés dans la présente convention, dans la limite de ses missions telles que définies à l'article 3.

La responsabilité du Parc ne saurait être engagée :

- en cas de force majeure ou d'événements extérieurs imprévisibles et irrésistibles (événements climatiques exceptionnels, incendie, vandalisme, etc.) ;
 - pour les dommages causés par les entreprises prestataires intervenant dans le cadre des travaux, lesquelles demeurent seules responsables de leurs actes, négligences ou manquements ;
- en cas de dommage imputable au Propriétaire ou au Gestionnaire, notamment en lien avec un usage non conforme ou une absence de coopération telle que prévue aux articles 4 et 5 ;
- pour tout usage du site postérieur à la réception des travaux non conforme aux préconisations de gestion.

Assurances

Le Parc a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile » qui garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le Parc en raison même de son existence, des activités qui sont légalement les siennes, des attributions qui lui sont dévolues et des responsabilités mises à sa charge par les textes en vigueur.

L'attestation d'assurance en cours de validité pourra être fournie au Propriétaire ou au Gestionnaire sur simple demande.

Article IX. DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature, pour une durée de cinq (5) ans. Elle pourra être prolongée par voie d'avenant écrit et signé entre les parties, dans un délai minimum de six (6) mois avant son terme. À défaut de renouvellement exprès, la convention prendra fin automatiquement à l'échéance initialement prévue.

Article X. MODALITÉS FINANCIÈRES

La mise à disposition des biens concernés par l'article 2 de la présente convention est consentie au Parc à titre gracieux par le Propriétaire.

Le Parc se chargera de la recherche et de l'obtention des financements correspondants, il prendra en charge le budget global des travaux.

Article XI. LITIGES, MODIFICATIONS ET RÉSILIATION

Modifications

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit, signé par l'ensemble des parties, et annexé au présent document. Ces modifications peuvent concerner les conditions techniques, administratives ou financières, à la demande motivée de l'une des parties.

Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties, en cas de manquement grave ou répété d'une autre partie à ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de trente (30) jours.

La résiliation prendra effet par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sauf dispositions contraires prévues par un avenant.

Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en se réunissant dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par l'une d'elles.

À défaut d'accord amiable dans ce délai, les juridictions administratives compétentes du ressort territorial du siège du Parc seront seules compétentes pour connaître du litige.

Article XII. IMPÔTS ET FRAIS

Le Parc supportera tous les frais inhérents à la présente autorisation. En accord entre les parties, les impôts fonciers, auxquels sont ou pourraient être assujettis les biens faisant l'objet de la présente autorisation, continueront à être supportés par le Propriétaire.

Article XIII. ANNEXES À LA CONVENTION

- Annexe 1 : Localisation parcellaire
- Annexe 2 : Plan topographique
- Annexe 3 : Liste indicative des travaux de génie écologique
- Annexe 4 : Schéma prévisionnel des travaux

Fait à, le,

En 3 exemplaires originaux signés :

Pour le Parc

La Présidente

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Pour le Propriétaire

Le Maire

Patrice CHAUVEL

Pour le Gestionnaire

Le Président

Jean-Michel CLÉMENT



**Pour le Maire absent,
L'Adjoint**

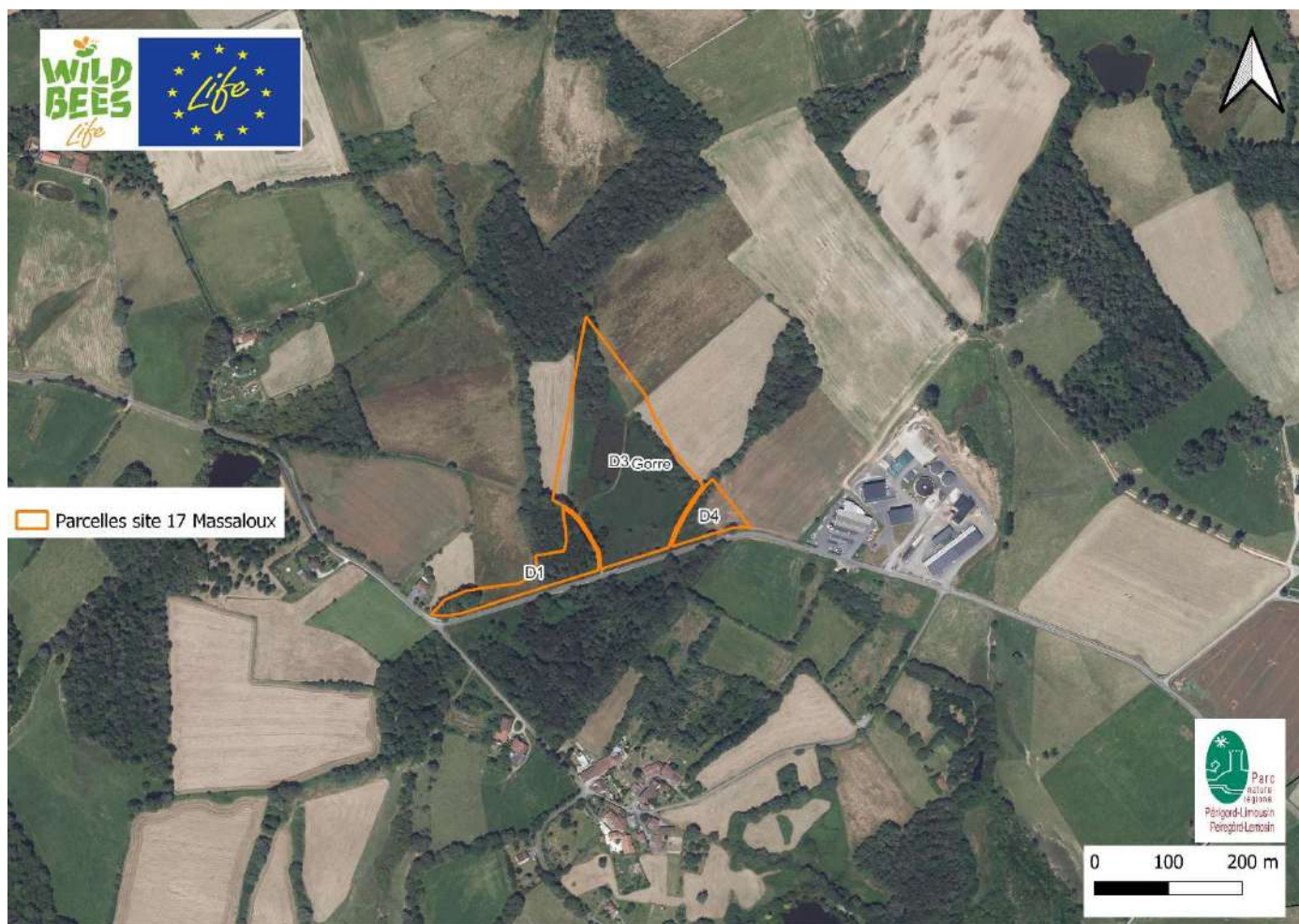
Annexe 1 – Localisations parcellaires

« Lande de Massaloux »



Annexe 2 – Plans topographiques

« Lande de Massaloux »



Annexe 3 – Liste indicative des travaux de génie écologique

Liste des travaux de génie écologique (2/5)

Maintien de milieux fleuris

Fauche (ou broyage) avec exportation de la matière	
Objectifs de l'action	Entretien des milieux ouverts. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique
Prescriptions techniques	- Fauche ou broyage manuelle ou mécanique - Le fauchage d'automne sera privilégié → hauteur de coupe réglé au plus bas (environs 10cm) - Le fauchage de printemps favorisera les dicotylédones → hauteur adaptée au fauchage des graminées (environ 10cm sauf si certaines dicotylédones dépassent cette hauteur) - Le fauchage d'été peut avoir un effet bénéfique sur la richesse spécifique → il favorisera l'implantation de nouvelles espèces - Défeutrage (enlèvement de biomasse) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge Opération pouvant être précédées des opérations préalables suivantes : - Débroussaillage et bûcheronnage légers - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Arrasage des touradons
Périodicité (sur 5 ans)	Action récurrente (Au-delà de 1 passage sur programmation LIFE)
Période de mise en œuvre	Du 15 juin au 15 octobre (période sèche en zone humide)

Liste des travaux de génie écologique (3/5)

Création de surface de sol nu (1/2)

Décapage – étrépage	
Objectifs de l'action	Maintien, restauration, voir création de milieux pauvres en nutriments, tels que des pelouses ou des landes, dits oligotrophes Cette action favorise les cortèges d'abeilles sauvages, inféodées à certaines espèces végétales spécifiques de ces milieux pauvres.
Prescriptions techniques	- Décapage ou étrépage manuel ou mécanique des premiers horizons du sol, horizon les plus riches en matière organique - Frais de mise en décharge - Privilégier l'agrandissement de zones déjà utilisées par des bourgades d'abeilles terricoles avant d'en créer de nouvelle. - Actions à réaliser sur des zones bien exposées et secs. - Si affleurement rocheux découvert → Laisser tel quel pour qu'une végétation herbacée adaptée à ce type de milieu pauvre se développe. En considérant une surface de 50 m², une zone de sol nu d'une dimension avoisinant 15% de cette surface serait suffisante, soit une surface totale de 7m. Cette opération peut être conduite avec ou sans exportation de la matière décapée. Sans exportation, Il est recommandé de mettre en andains la matière décaissée et de créer des talus exposés au soleil (abeilles terricoles) → préférentiellement des monticules de 50cm à 1m de hauteur Maintien des zones mises à nu par : - Le recouvrement par un substrat plus pauvre issu des horizons plus profonds du sol (aplat) + élimination des jeunes pousses → Ralentissement fort du développement de la couverture herbacée ; - La favorisation du développement d'une végétation herbacée laissant entre les plants des espaces de sol nu ; - Le semis de graine de plantes hémiparasites des graminées peut permettre de libérer des zones de sols nus cachés en favorisant les dicotylédones. Opération pouvant être précédée : - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Opération pouvant être réalisé par tranches.
Périodicité (sur 5 ans)	Action ponctuelle (1 passage sur programmation LIFE)
Période de mise en œuvre	Automne et hiver

Annexe 4 – Schéma prévisionnel des travaux

« Lande de Massaloux »



Lande de Massaloux, Gorre 87 Prévisionnel des travaux- année 2025



Sources : IGN BD Ortho, Foncier CEN Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine, 2025

	Parcelle maitrisée (Bail emphytéotique)
Prévisionnel des travaux	
	Etrépage (0,2 ha)
	Fauche avec export (2,5 ha)





Sources : IGN BD Ortho, Foncier CEN Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine, 2025

	Parcelle maitrisé (Bail emphytéotique)
Prévisionnel des travaux	
	Fauche avec export (2,7 ha)





Programme Scénario #2

-

Vivre « bien » en 2050 ou au-delà, dans son territoire

Quels socio-écosystèmes et quelles places pour la biodiversité ?

-

Formulaire de dépôt de pré-projet

1. Informations générales

• **Titre (provisoire) du projet envisagé :** Les Veilleurs du Bandiat : une rivière entre mythes et futurs contrastés

Coordinateur/rice principal/e #1 :

- Prénom : Asaf
- NOM DE FAMILLE : BACHRACH
- Adresse courriel : asafbac@gmail.com
- Domaine(s) d'expérience / d'expertise : Linguistiques, créativité collective, eco-semiotique
- Établissement d'affiliation : CR CNRS
- Nom complet du laboratoire : Structures Formelles du Langage, UMR 7023

Coordinateur/rice associé/e #2 :

- Prénom : Romane
- NOM DE FAMILLE : POQUET
- Adresse courriel : coordination-gco@ouvaton.org
- Domaine(s) d'expérience / d'expertise : Coordination de l'association Le Gco et facilitatrice de projets citoyens en lien avec la transition écologique et sociale
- Établissement d'affiliation : Le Gco
- Nom complet du laboratoire (si pertinent):

• **Résumé (provisoire) du projet envisagé (max 3000 caractères, espaces compris) :**

Le projet ***Les Veilleurs du Bandiat*** prend pour point d'ancrage un territoire singulier : **le bassin versant du Bandiat, dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin**, encore relativement épargné par les tensions d'usage, mais promis à de fortes mutations hydriques à l'horizon 2050. Ce territoire rural, surnommé « **Périgord Vert** », a longtemps cultivé **une abondance perçue en eau** : sources, fontaines, lavoirs, étangs et rivières y ont façonné les paysages, les pratiques sociales et les récits transmis. Pourtant, ce lien semble aujourd'hui s'effacer. Or, ce que l'on ne nomme plus peut disparaître sans que l'on s'en rende compte.

Dans un contexte de changement climatique, la raréfaction de l'eau, la réapparition d'espèces sauvages controversées (castor), et des politiques publiques parfois contre-intuitives (comme la suppression des seuils ou la limitation du stockage en étangs) viennent raviver des tensions sociales, écologiques et identitaires. Le projet prend ce conflit d'usage de l'eau comme fil conducteur pour explorer, de manière croisée et interdisciplinaire, les récits, attachements, pratiques et controverses liés à l'eau, en mobilisant des approches sensibles, scientifiques, participatives et artistiques.

Les Veilleurs du Bandiat propose une enquête territoriale interdisciplinaire, sensible et scientifique. Il explore les futurs possibles de la rivière à travers récits vécus, cartographies mentales participatives, modélisations écologiques, créations artistiques et observations de terrain. Le projet mobilise un collectif d'habitants, chercheurs, artistes, élus, associations, naturalistes... avec une attention particulière aux figures non humaines (castor, rivière, forêt), aux mémoires hydrauliques (fontaines, sources) et aux croyances locales.

Cette démarche vise à produire :

- **des cartes sensibles** du bassin versant du Bandiat ;
- **des scénarios de transitions** hydrologiques, sociales et écologiques à l'horizon 2050 ;
- **une création sonore** autour de la rivière et de la nuit ;
- **deux créations des spectacles** amateurs intergénérationnels
- **une documentation continue** du projet ;
- **un documentaire de recherche** sur la gouvernance de l'eau ;
- **un guide méthodologique** pour l'essaimage ;
- **des publications** scientifiques et artistiques.

Un comité de pilotage multipartite en assurera le suivi. **Des veillées, ateliers, balades cartographiques, restitutions et résidences** rythmeront le projet. **L'approche exploratoire** favorise l'hybridation entre arts, sciences du vivant, sciences sociales et design territorial. **Le lien entre production artistique et production scientifique est central** : les hypothèses émergent du terrain et les récits vécus nourrissent la recherche.

Le projet est coordonné par Le Gco, avec la direction scientifique d'Asaf Bachrach (CNRS), Anne-Laure Beaussier (CNRS/CSO) et un chercheur en écologie du Comité scientifique du PNR. Une ouverture nationale est prévue via la **Paris Climate School** de Sciences Po dès 2026.

• **Mots clés (5 max) associés au projet envisagé :**

Transitions socio-écologiques / Conflits d'usage de l'eau / Approches sensibles et participatives / Coexistence humain-non-humain / Ruralité en transition

2. Courte description du projet envisagé

• **Contexte et objectif/s** (max 1000 caractères, espaces compris)

Pourquoi un tel projet : à quel/s besoin/s répond-il et pour qui ?

Le projet répond à l'urgence de développer des outils de représentation, de médiation et de co-adaptation face aux tensions croissantes sur l'eau, dans des territoires ruraux encore perçus comme « préservés » mais en mutation rapide. Le bassin du Bandiat, relativement épargné, connaît déjà raréfaction de l'eau, perte de mémoire hydraulique et retour d'espèces sauvages controversées. Il incarne un cas exemplaire pour penser des transitions sensibles, situées, inter-espèces. En croisant arts, sciences et pratiques habitantes, *Les Veilleurs du Bandiat* propose d'explorer comment les communautés humaines et non humaines coexistent, s'attachent et imaginent ensemble des futurs désirables. Ce projet s'adresse aux habitants, élus, gestionnaires, chercheurs, institutions territoriales et associations, afin de mieux outiller les dynamiques locales vers des territoires vivants, justes et adaptables.

• **Question/s et hypothèse/s** (max 2000 caractères, espaces compris)

Quelle/s est/sont la/les question/s scientifique/s et sociétale/s posée/s par le projet et les hypothèses de travail ?

Questions scientifiques et sociétales

- Comment évoluent récits, pratiques et représentations locales de l'eau dans un contexte de changement climatique, perte de mémoire hydraulique et tensions écologiques ?
- Quels conflits ou synergies émergent autour des usages de l'eau dans un territoire rural en transition, incluant la biodiversité humaine et non humaine ?
- Comment combiner approches sensibles, artistiques, scientifiques et citoyennes pour co-construire des trajectoires d'adaptation écologiquement, culturellement et socialement viables, avec les acteurs locaux comme co-auteurs ?

Hypothèses de travail

- Les approches artistiques et narratives révèlent des formes d'attachement, des savoirs informels liés aux sources, et des tensions que les dispositifs technocratiques ignorent.
- La cartographie mentale participative spatialise émotions, conflits et visions divergentes ; base de co-construction collective.
- L'intégration de récits, matériaux sensibles (sonores, visuels, cartographiques) et données scientifiques produit des scénarios socio-écologiques transdisciplinaires co-construits.
- La création artistique crée un espace de réflexion spéculative et science citoyenne, nourrissant récits humains comme analyses scientifiques.

- Figures du castor, de la rivière et de la biodiversité fonctionnent comme leviers sensibles pour repenser la gouvernance de l'eau.
- Enfin, articuler justice hydrique et justice distributive rend possible une gouvernance de l'eau plus équitable et légitime.

• **Territoire/s et enjeux (1/2)** (max 500 caractères, espaces compris)

Quel/s est/sont le/s territoire/s d'étude envisagé/s ?

Le territoire d'étude est le bassin versant de la rivière Bandiat, situé au cœur du Parc naturel régional Périgord-Limousin, entre Dordogne et Haute-Vienne. Ce territoire rural constitue un observatoire privilégié des liens entre eau, mémoire, biodiversité et transitions écologiques, dans un contexte de changement climatique.

• **Territoire/s et enjeux (2/2)** (max 1000 caractères, espaces compris)

Quels sont les enjeux territoriaux traités ?

Le bassin du Bandiat, historiquement perçu comme abondant, doit anticiper des tensions d'usage encore peu visibles : agriculture, continuité écologique, stockage, patrimoine hydraulique. Le projet étudie les représentations contrastées de l'eau (mémoire, usages, récits, gestion), les tensions entre étangs et continuité écologique, et la cohabitation humain/non-humain (castor, rivière). Il vise à comprendre comment pratiques, imaginaires et savoirs s'articulent pour façonner des trajectoires de résilience équitable, en intégrant justice sociale et distributive dès aujourd'hui.

• **Conduite du projet envisagé (1/2)** (max 500 caractères, espaces compris)

Quelles sont les disciplines et savoirs intégrés ?

Le projet croise sciences sociales (sociologie, anthropologie, eco-sémiotique), sciences naturelles (écologie aquatique, hydrologie), arts vivants, design territorial, et savoirs situés (habitants, élus, agriculteurs). La recherche participative, réflexive et transdisciplinaire implique pleinement ces acteurs à chaque étape.

• **Conduite du projet envisagé (2/2)** (max 2000 caractères, espaces compris)

Quelle/ est/sont les activités prévisionnelles, la/les méthode/s employée/s et le calendrier indicatif ?

Le projet se déploie sur deux ans en trois phases.

1. Immersion sensible et lancement collectif (mois 1 à 6) : Ouverture par un atelier réunissant le comité de pilotage (scientifiques et acteurs territoriaux) pour partager visions et méthodes.

Veillées nocturnes du Bandiat animées par Esther Chevreau Damour, balades contées, cartographies mentales participatives avec Laetitia Tura. Une résidence Plurivert, création d'un spectacle, rassemblant jeunes exilés, résidents d'EHPAD, élèves, artistes et chercheurs autour d'œuvres collectives sur la thématique du projet. Aux Jardins de la Joalle, un pôle interdisciplinaire explore l'intelligence écologique du castor.

2. Croisement des savoirs et exploration des futurs (mois 7 à 12) : Cartographies collectives des usages, tensions et ressources (ateliers avec habitants, agriculteurs, PNR, SYMBA). Enquêtes sociologiques (Anne-Laure Beaussier), collecte de données écologiques et hydrologiques (castor, biodiversité). Approche éco-sémiotique conduite par Asaf Bachrach. Ateliers prospectifs et une

deuxième résidence-spectacle Plurivert pour imaginer collectivement des futurs à 2050 croisant récits, données et trajectoires écologiques.

3. Restitution, valorisation et essaimage (mois 13 à 24) : Modélisation de scénarios contrastés 2050. Valorisation via un guide méthodologique duplicable, publications scientifiques, expositions, restitutions locales (tables rondes) et ouverture nationale via la Climate School de Sciences Po dès 2026.

Les méthodes sont conçues de façon réflexive : chaque étape nourrit les suivantes dans une dynamique transdisciplinaire et évolutive. L'ensemble du processus sera documenté pour favoriser l'essaimage, la transparence et l'évaluation continue.

• **Focus - Acteurs** (max 3000 caractères, espaces compris)

Focus : quels sont les acteurs mobilisés, d'une part les bénéficiaires directs engagés dans le projet et d'autre part les bénéficiaires finaux qui tirent parti des retombées du projet? A quels moments interviennent-ils et selon quelles méthodologies ou expertises ?

Participants actifs à la co-construction du projet

- *Asaf Bachrach* (CNRS, UMR 7023) : direction scientifique, coordination du pilier écologie sensible, animation du COPIL.
- *Romane Poquet* (Le Gco) : coordination générale du projet et suivi documentaire.
- *Anne-Laure Beaussier* (CNRS / Sciences Po) : coordination sociologique, co-pilotage de la modélisation participative.
- *Esther Chevreau Damour* (Université Lyon 2 / UMR EVS) : coordination des veillées sensibles, ancrage ethnographique sur les usages nocturnes.
- *Florent Grazide* (PASSAGES – UMR 5319) : documentation des récits liés à l'eau, co-animation de terrain.
- *Laetitia Tura* (réalisatrice indépendante) : cartographies mentales, création sonore du territoire.
- *Jeanne Leroy et Stéphanie Pouplier* (PNRPL) : acculturation sur la thématique de l'eau, apport technique, mise en relation avec les acteurs locaux, coordination territoriale, expertise usages, biodiversité et continuité écologique.
- *Larret en Mouvement* : résidences artistiques intergénérationnelles et production d'œuvres sensibles.
- *Pierre Daugy* (Jardins de Joalle), *Clément* (MAPCA), *Muriel Symzak* (CDD), *Myriam Aït Assa* (Le Gco/Action Contre la Faim) : ancrage territorial, expertise castor, animation locale.

Acteurs territoriaux et partenaires institutionnels

- *SYMBA* et *EPTB Charente* : gestionnaires techniques de l'eau, partenaires hydrologiques et des restitutions.
- *Élus, techniciens, syndicats, associations locales* : appui aux ateliers prospectifs.
- *Habitants, agriculteurs, usagers du Bandiat* : co-auteurs des récits, cartes sensibles et scénarios.
- *Établissements scolaires* : relais pédagogiques et partenaires des restitutions.
- *EHPAD, Institut d'Études Occitanes du Limousin, MECS, PEMA*

Des échanges sont en cours avec un chercheur en écologie rattaché au Comité scientifique du PNRPL.

2. Moments d'intervention

- **Printemps 2026** : réunion de lancement avec les partenaires pour le cadrage méthodologique.
- **2026–2028** : veillées nocturnes, cartographies sensibles, actions d'éducation populaire concernant les besoins des rivières vivantes (castors), résidences artistiques intergénérationnelles, entretiens ethnographiques, réunions régulières du COPIL interdisciplinaire.
- **2027–2028** : restitutions locales (tables rondes, expositions, spectacle vivant), et restitution nationale (Paris Climate School).

3. Bénéficiaires finaux

- *Habitants et usagers du bassin versant* : accès à des outils de mémoire, dialogue et projection territoriale.
- *Politiques publiques* (PNR, SYMBA, collectivités) : scénarios co-construits pour les stratégies d'adaptation.
- *Communauté scientifique* : ressources méthodologiques pour projets interdisciplinaires en SHS et écologie.
- *Public scolaire et éducatif* : ressources pédagogiques sur l'eau, le vivant et les imaginaires.
- *Grand public* : à travers les productions documentaires, artistiques et sonores.
- *La biodiversité* (castor, rivière, forêt) : bénéficiaire des trajectoires de gestion écologiques co-imaginées.

• Focus - Piliers scientifiques et méthodologiques (max 4000 caractères, espaces compris)

Focus :

Comment chaque pilier (récits et approches artistiques, cartographies mentales, modélisation) est-il au service des enjeux du ou des territoires étudiés ?

Comment les trois piliers sont-ils articulés ?

Le projet repose sur trois piliers fortement interdépendants, chacun contribuant à une meilleure compréhension sensible, sociale et écologique des transformations en cours dans le bassin versant du Bandiat. Ces piliers forment une **boucle transdisciplinaire** dynamique, où les récits alimentent les cartes, qui nourrissent les modèles, lesquels produisent de nouveaux récits à partager.

1. Récits et approches artistiques : révéler les attachements, les émotions, les symboles

Les récits sensibles sont recueillis dans des formats multiples : veillées nocturnes, balades contées, créations sonores, performances immersives. Ils rendent audibles des voix souvent marginalisées (habitants âgés, non spécialistes, enfants), mais aussi les formes d'expression du non-humain : rivière, castor, forêts, bonnes fontaines oubliées.

Ces récits sont considérés comme des matériaux de recherche à part entière, traités par les chercheurs en sociologie et sémiologie, et intégrés dans les scénarios futurs comme **hypothèses de désirabilité** et d'attachement.

2. Cartographies mentales et sensibles : faire émerger la pluralité des perceptions dans l'espace

Les cartes mentales sont co-produites par les habitants, techniciens, élus, agriculteurs, dans des ateliers menés par Laetitia Tura. Elles localisent les tensions (par exemple autour des sources ou du patrimoine hydraulique), les attachements (fontaines, zones de balade, lieux de mémoire), les croyances et les savoirs vernaculaires.

Elles intègrent aussi des matériaux sonores : voix, bruit de l'eau, ambiances nocturnes. Cela

permet une approche **polyphonique et polysensorielle** du territoire.

Ces cartes alimentent la modélisation et servent de support pour les discussions collectives dans les restitutions.

3. Modélisation socio-écologique et sémiotique : construire des scénarios 2050 partagés

Ce pilier synthétise les apports narratifs, sensoriels et scientifiques pour créer des **scénarios contrastés à l'horizon 2050**. Ils intègrent :

- données biologiques et hydrologiques (castor, débits, zones humides) ;
- données issues des récits et des cartes mentales ;
- trajectoires de cohabitation humain/non-humain.

Pilotée conjointement par Anne-Laure Beaussier (sociologie), Asaf Bachrach (sémiotique) et un chercheur en écologie du Comité scientifique du PNRPL (contact en cours), cette modélisation vise à **traduire la complexité des futurs possibles** dans des supports accessibles (cartes prospectives, récits spéculatifs, installations artistiques).

4. Articulation : un processus réflexif et collaboratif continu

Le COPIL assure la cohérence et l'interaction constante entre les trois piliers. À chaque étape, les résultats partiels sont partagés, discutés, ajustés.

- Les récits orientent la construction des cartes.
- Les cartes rendent visible l'espace des tensions, et guident les hypothèses de modélisation.
- Les scénarios restitués (sous forme de récits, supports visuels et installations) nourrissent les débats locaux, et sont réinjectés dans les outils de gestion.

Le projet fait le pari qu'**une fabrique collective des futurs** est possible, dès lors qu'elle intègre émotions, savoirs et échelles multiples.

• Lacunes de connaissances (max 1000 caractères, espaces compris)

Quelle/s lacune/s de connaissance/s relevée/s dans les travaux de l'Ipbes le projet adresse-t-il ?

Le projet répond à plusieurs lacunes identifiées par l'IPBES, notamment :

- **la sous-représentation des savoirs situés et sensibles**, souvent transmis oralement ou par des formes non académiques, marginalisées dans les rapports standardisés, faute de méthodologies adaptées pour leur intégration
- **le déficit d'intégration épistémique entre savoirs scientifiques, arts, récits et pratiques locales**, en particulier dans les processus de modélisation et de scénarisation socio-écologique, où les approches transdisciplinaires restent à développer ;
- **l'absence de données sensibles sur les perceptions locales**, « contributions de la nature », attachements territoriaux et conflits d'usage de l'eau, pourtant essentiels pour guider des politiques participatives et contextualisées.

Le projet **Les Veilleurs du Bandiat** vise à combler ces lacunes en co-produisant, avec les communautés locales, des récits sensibles, des cartographies mentales participatives et des scénarios prospectifs **intégrant justice hydrique et justice environnementale, reliant savoirs situés, art, données et modélisation scientifique**.

• Résultats attendus (1/2) (max 700 caractères, espaces compris)

Quel/s est/sont le/s résultat/s attendu/s avec une portée scientifique (connaissances, méthodes, livrables...) ?

Construction de scénarios socio-écologiques contrastés à 2050, croisant données écologiques, récits sensibles et cartes mentales. Production d'un format sonore de restitution. Développement de méthodes de co-modélisation interdisciplinaire (SHS, écologie, arts). Publications scientifiques (SHS, écologie, interdisciplinarité). Élaboration d'un guide méthodologique duplicable. Valorisation académique (articles, communications) et documentation intégrale du processus de recherche-action.

• **Résultats attendus (2/2)** (max 700 caractères, espaces compris)

Quel/s est/sont le/s résultat/s attendu/s avec une portée sociétale (connaissances, méthodes, livrables...) ?

Renforcement de la culture territoriale de l'eau et du vivant auprès des habitants, scolaires et élus. Création d'outils de médiation (récits, cartes, installations sonores) pour faciliter le dialogue sur les usages et les conflits d'adaptation. Appui aux politiques publiques (PNR, SYMBA, EPTB) dans la construction de trajectoires durables. Sensibilisation nationale via Sciences Po. Reconnexion affective et éthique aux milieux aquatiques par les arts.

• **Contexte d'émergence du projet** (max 200 caractères, espaces compris)

Le projet se base-t-il sur un/des projets, travaux ou collaborations en cours ou antérieur/es ?

Issu des collaborations entre artistes, chercheurs et acteurs locaux comme le Larret en Mouvement, le Gco, et le PNR Périgord-Limousin, ce projet prolonge des expérimentations déjà engagées.

• **Autres informations** (de type adresses de sites web (liens hypertextes non autorisés), max 500 caractères, espaces compris)

GCO : gco.ouvaton.org | PNR Périgord-Limousin : pnr-perigord-limousin.fr | Esther Chevreau Damour : cv.hal.science/esther-chevreau-damour | Larret : larret.org | Laetitia Tura : laetitiatura.com | MAPCA : mapca.eu | Anne-Laure Beaussier : sciencespo.fr/cso/fr/annuaire/beaussier-anne-laure | PatriNat : patrinat.fr | Conseil de développement durable Périgord Vert : conseildeveloppementdurableperigordvert.fr

3. Budget prévisionnel du projet et montant indicatif demandé

Il s'agit d'un budget prévisionnel : il sera à consolider lors du dépôt de projet.

Montant demandé :

- Maximum : 130 000 €
- Sera entièrement versé à l'unité / laboratoire du porteur académique.
- S'entend toutes charges et taxes comprises et tous frais de gestion inclus.

Il n'y a pas de règle de répartition entre les différents postes de dépense. Le budget prévisionnel doit être conforme au règlement financier du laboratoire du/de la coordinateur/rice.

Le budget prévisionnel du projet et le montant demandé peuvent correspondre à une partie d'un autre projet au budget plus élevé - mais ne sont pas destinés à couvrir des postes et objets déjà financés par ailleurs.

Postes de dépense du projet		Objets de dépense	Détails (durée, lieux, dates, prestataires...)	Montants
SALAIRES (chargés) des personnels (sauf CDI de la fonction publique et fonctionnaire titulaire)		Stagiaires	2 stagiaires en Master 2 sous la direction de Asaf Bachrach et Anne-Laure Beaussier	€ 6 000,00
MISSIONS		Transport	Déplacements COPIL 5 sessions × 3 pers	€ 2 500
		Logement	Logement COPIL 5 sessions × 3 pers	€ 4 050,00
		Repas / Logistique locale	Ateliers, veillées, hébergement modeste, repas, transports locaux	€ 3 200,00
EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT		Matériel pédagogique & consommables	Dispositif "Intelligence du Castor" aux Jardins de la Joalle	€ 3 000,00
COMMUNICATION, DIFFUSION		Livret / méthode	Édition d'un livret méthodologique et récit de territoire	€ 1 800,00
		Supports de communication	Affiches, visuels, documents pédagogiques	€ 1 300,00
		Restitutions publiques	Veillées, balades contées, spectacles, débats citoyens	€ 8 300,00
		Valorisation scientifique	Ateliers de lancement, réunion intermédiaire, restitution finale	€ 2 700,00
SERVICES ET PRESTATIONS		Documentaire anthropologique	Florent Graziade (captation, montage, terrain)	€ 8 700,00
		Création sonore & cartographie mentale	Laetitia Tura (ateliers, récits, création visuelle et sonore)	€ 22 000,00
		Résidences artistiques Plurivert	2 résidences artistiques amateurs avec restitutions publiques	€ 27 000,00
		Coordination Gco	Animation, COPIL, documentation, médiation territoriale	€ 10 000
		Appui recherche	Assistant·e de recherche (prestation ponctuelle)	€ 6 300

		Éducation populaire	MAPCA et Jardins de la Joalle : médiation scolaire, outils pédagogiques	€	4 000
		Pisteuse animalière	Transmission sensible, ateliers pédagogiques	€	1 200
		Expertise PNRPL	Apport technique, coordination territoriale, mise en réseau, expertise usages et transitions (eau, biodiversité, continuité écologique)	€	6 270
AUTRES		Installations sensibles	Aménagement parcours sensible le long du Bandiat	€	2 300,00
Total				€	120 370,00
Frais de gestion		Frais de gestion CNRS (8%)	Calculés sur 120 370 €	€	9 630,00
Total				€	130 000,00

4. Équipe prévisionnelle du projet envisagé

Il s'agit d'une liste prévisionnelle : elle sera à consolider lors du dépôt de projet.

	Prénom	NOM	Établissement d'affiliation et pays si pertinent	Expertise / Rôle attendu dans le projet envisagé
1	Asaf	Bachrach	CR2, UMR 7023/Paris 8 'Structures Formelles du Langage'	Chercheur CNRS, coordinateur scientifique principal, expert en anthropologie du langage, pilotage de la recherche interdisciplinaire, coordination du projet artistique Plurivert
2	Anne-Laure	Beaussier	Chargée de recherche CNRS Centre de Sociologie des organisations Sciences Po Paris	Sociologie et politiques des risques, Régulation et gouvernance. Chargée de recherche CNRS. Recherche, appui méthodologique, analyse sociologique du projet, pilotage de la méthodologie de recherche-action
4	Esther	Chevreau Damour	UMR 5600 EVS, Université Lumière Lyon 2, France	Doctorante en anthropologie, spécialisée sur les pratiques et perceptions nocturnes en milieu rural en collaboration avec le PNR Périgord-Limousin (PNRPL). Recherche sur les ambiances nocturnes, paysage sonore et patrimonialisation. Contribuera aux veillées, cartographies sonores et médiations sensibles avec les habitants.
5	Florent	Grazide	Laboratoire PASSAGES UMR 5319	Anthropologue, réalisation documentaire, expertise terrain
6	Romane	Poquet	Association Le Gco	Coordinatrice du projet et territoriale, animation participative, médiation et lien avec les habitants, suivi documentaire du projet
7	Myriam	Aït Aïssa	Association Le Gco et Action Contre la Faim	Animation, appui logistique et médiation

8	Laetitia	Tura	Réalisatrice indépendante, France	Artiste sonore et réalisatrice, création de la cartographie sonore, animation d'ateliers artistiques, travail sur les récits sonores et visuels
9	Jeanne	Leroy	Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL), France	Chargée de projet adaptation au changement climatique, appui aux démarches territoriales et aux élus locaux
10	Stéphanie	Pouplier	Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL), France	Chargée de mission culture, coordination culturelle et animation territoriale
	Muriel	Symzak	Association CDD (Conseil Développement Durable), France	Chargée d'accompagnement des projets participatifs et développement durable, en lien avec le projet d'aménagement des berges du Bandiat
	Pierre	Daugy	Les Jardins de la Joalle, France	Coordinateur et animateur pédagogique du dispositif "Intelligence du Castor", organisation d'activités éducatives
	Clément	Délis	Association Mapca (Mouvement d'Alliance avec le Peuple Castor)	Coordinateur de l'association MAPCa, animation et médiation autour du castor, expertise faune sauvage et sensibilisation

5. Curriculum vitae

Ajouter ici le/s CV du/des coordinateur/rice/s/ - les CV doivent être ajoutés à la suite de ce formulaire, le tout au format .pdf.

Veillez à y mentionner votre ID ORCID le cas échéant

Asaf Bachrach

ID ORCID : 0000-0003-4360-8457

Âge : 42 ans

Date de naissance : 28 Juin 1973

Lieu de naissance : Chicago IL, USA

Nationalité : Américaine

Situation actuelle (depuis 2011) CR2, UMR 7023/Paris 8 'Structures Formelles du Langage'

Formation et titres universitaires

2008-2010 projet de recherche post-doctoral avec Christophe Pallier dans le laboratoire Unicog à Neurospin (Dir. S. Dehaene)

2008 : Thèse de doctorat du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge MA) Département : Linguistics and Philosophy

Titre : "Imaging Neural Correlates of Syntactic Complexity in a Naturalistic Context".

Directeurs de thèse : Prof. John Gabrieli (MIT) Prof. Alec Marantz (NYU)

2003 : Diplôme d'Études Approfondies de Paris VII

2002 : Maîtrise en linguistique théorique (ILPGA, Paris III)

1999-2001: DEUG & Licence: Sciences du Langage (ILPGA, Paris III)

Bourse/Financement

MIT (2003-2008) PhD grant

Fondation Fyssen Post doctoral grant (2008-2010)

NeRF grant (Organisation de manifestations scientifiques, 2009)

Projet Labex arts-h2h 2012 (24k)

Projet Labex arts-h2h 2013 (55k)

Projet Labex arts-h2h 2014 (50k)

Projet Labex arts-h2h 2014 (37k)

Projet UPL 2015 (deux projets, 4k et 6k) DIMS Cerveau et Pensée 2015: Manifestations scientifiques 8k

DIMS Cerveau et Pensée 2015: Petits et moyens équipements: 60k

Organisation de colloques

New directions in the use of Magnetoencephalography, Septembre 2009 Neurospin.

Structurer l'Argument , Septembre 2011, Paris 8.

The conscious body, Octobre 2012, Paris 8.

The conscious body II, Octobre 2013, la Briqueterie.

The conscious body III, Juin 2014, CND.

GLOW 2015, Paris 8/7 (membre du comité d'organisation)

The conscious body IV, Juin 2015, la Briqueterie

Summer school "Représentations du langage, représentations de l'esprit: histoire et épistémologie" (Hyerès, 2015). Member of the organization committee

The Science of Joint Improvisation, to be held in Paris between 4 and 6 of November 2015

Romane POQUET

Facilitatrice de dynamiques citoyennes, gouvernance partagée et démocratie en entreprise

Professionnelle engagée dans l'accompagnement de projets de l'ESS et associatifs depuis 10 ans, je mets mes compétences en développement stratégique, communication et animation collective au service d'initiatives territoriales. Co-fondatrice d'un café citoyen, j'accompagne les habitant-es dans l'émergence de projets ancrés dans leur quotidien, à l'écoute de leurs envies et des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques.

Mon objectif : aider l'émergence et la consolidation de projets citoyens ancrés dans le réel, avec des outils d'intelligence collective, de co-construction et de mise en récit.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES DE L'ESS ET ASSOCIATIONS

- 2014 en cours (**freelance / Association Le Gco**)

- Accompagnement stratégique, communication et structuration de projets de l'ESS intégrant les enjeux sociaux, environnementaux, démocratiques, économiques et culturels - (France et Pays-Bas).
- Animation de dynamiques collectives locales et partenariales.
- Développement de projets inscrits dans un maillage territorial et mise en lien des acteurs locaux.
- Appui des imaginaires collectifs pour définir des objectifs et mobiliser les citoyens.

Formation (mai 2025) : Fréquence Commune - Facilitation de participations citoyennes et gouvernance partagée

CO-FONDATRICE DU CAFÉ CITOYEN PÉRIGORD-LIMOUSIN - 2025 en cours

Création d'un lieu d'échanges, de partage et d'initiatives locales autour des enjeux de territoire. Animation de débats, programmation et coordination de projets citoyens.

TIERS-LIEU L'HANGARE - 2023 en cours

Participation au développement stratégique, la communication et la programmation. Soutien aux dynamiques de projets avec les acteurs du territoire.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES CLÉS

Animation de démarches participatives, facilitation de groupes et écoute active
Développement stratégique de structures de l'ESS et milieux associatifs
Graphisme, photographie, vidéo (prise de vue et montage), webdesign
Communication et évènementiel

COMPÉTENCES

Maîtrise de la Suite Adobe et Pack Office : Photoshop, Illustrator, Première Pro, Indesign, Word, Excel...
Permis B et véhiculée

ENGAGEMENTS

Participante à l'expérimentation 2025-2026 « Où atterir » créée par le philosophe Bruno Latour
Bénévole au HanGare, Thiviers
Recherche en cours sur la crise de l'imagination, ses conséquences et ses enjeux.